



Ville de LORRAINE

QUESTIONS DES CITOYENS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

Vu la situation de la pandémie de COVID-19, la Direction de la santé publique du Québec autorise désormais la tenue des séances du Conseil en public, devant les citoyens, sous réserve de certaines mesures. Les citoyens ont donc la possibilité de poser directement leurs questions aux élus, lors de la période de questions.

De plus, les citoyens peuvent continuer de transmettre leurs questions ou leurs commentaires par courriel, avant la séance à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca.

Toutes ces questions et réponses sont diffusées sur le site Internet de la Ville.

Q1. Quel est le statut du projet de développement, communément appelé Brisach II?

R1. En avril 2020, la firme d'ingénieurs mandatés par la Ville, MLC Associés inc., a déposé une demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Des discussions sont en cours depuis et différentes expertises additionnelles ont été réalisées dans le but d'obtenir le CA requis pour exécuter les travaux.

La Ville pourra ensuite lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Le volet financier des travaux à venir est réglé depuis juin 2021 avec l'adoption du règlement d'emprunt B-294 et son approbation par le Ministère des Affaires municipales.

Q2. Serait-il possible de mieux informer les citoyens de Brisach II des développements dans ce dossier?

R2. Certainement, la Ville est soucieuse de bien renseigner ses citoyens et nous prenons bonne note de votre suggestion de développer une liste d'envoi par courriels aux citoyens visés par les différentes étapes du projet.

Q3. Les cyclistes circulent rapidement, principalement sur De Gaulle. Serait-il possible de faire de la sensibilisation et de voir à ce que la Régie de police porte une attention particulière pour contrer ce comportement dangereux?

R3. Effectivement, les cyclistes sont tenus de respecter le *Code de la sécurité routière* et les policiers de la Régie de Police peuvent donner des constats d'infraction aux cyclistes.

De plus, la Ville de Lorraine a participé à une vaste campagne de sensibilisation a eu lieu visant à la fois le partage de la route, le comportement des automobilistes et également celui des cyclistes.

Nous sommes toutefois conscients qu'il est toujours utile de répéter ces messages si importants pour la sécurité de tous nos usagers de la route et nous vous remercions pour votre sollicitude à ce sujet.